SESSION 1

**BESOINS HUMAINS – DROITS DE L’HOMME**
**– RESPONSABILITES HUMAINES**

**Galerie des
droits de l’Homme**

Affiches







ARTICLE 1.

Nous sommes tous nés libres et égaux et nous avons tous nos propres pensées et idées.

Nous devons tous être traités de la même manière.



ARTICLE 2.

Ces droits appartiennent à tout être humain, qu'il soit riche ou pauvre, quel que soit le pays où il vit, quel que soit son sexe ou sa couleur, quelle que soit la langue qu'il parle, quelle que soit sa pensée ou
sa croyance.



ARTICLE 3.

Nous avons tous droit
à la vie, à la

liberté et la sécurité.



ARTICLE 4.

Personne n'a le droit

 de faire de nous un

esclave et nous ne

pouvons pas faire

de quelqu'un d'autre

 notre esclave.



ARTICLE 5.

Personne n'a le droit de

nous faire du mal, de nous

torturer ou de nous traiter cruellement.



ARTICLE 6.

Nous avons tous le

droit d'être reconnus

comme une personne

 par la loi.



ARTICLE 7.

La loi est la même pour tous.
Elle doit nous traiter tous

équitablement et nous
protéger contre
la discrimination.

****

ARTICLE 8.

La loi doit protéger nos

droits et nous aider

lorsque quelqu'un

viole nos droits.



ARTICLE 9.

Personne n'a le droit

de nous arrêter ou de

nous mettre en prison

sans une bonne raison,

 ou de nous envoyer loin

de notre pays.



ARTICLE 10.

Si une personne est

accusée d'avoir enfreint

 la loi, elle a droit à un

 procès équitable et public.



ARTICLE 11.

Personne ne doit être blâmé pour avoir fait quelque chose jusqu'à ce qu'il ait été prouvé qu'il l'a fait.
Si les gens disent que nous avons fait quelque chose de mal, nous avons le droit de prouver que ce n'était pas vrai. Personne ne doit nous punir pour quelque chose que nous n'avons pas fait, ou pour avoir
fait quelque chose qui n'était pas contraire à la loi lorsque nous
l'avons fait.



ARTICLE 12.

Personne ne doit essayer

de nuire à notre bonne

réputation. Personne n'a

le droit d’entrer dans notre

maison, d'ouvrir nos lettres

ou de nous importuner,

nous ou notre famille,

sans une très bonne raison.



ARTICLE 13.

Nous avons tous le droit

d'aller où nous voulons dans

notre propre pays et de

voyager à l'étranger comme

nous le souhaitons.



ARTICLE 14.

Si nous sommes menacés

de persécution dans notre

propre pays, nous avons

tous le droit de nous

réfugier dans un autre pays.



ARTICLE 15.

Nous avons tous le droit

d'appartenir à un pays
- à la citoyenneté.

** **

ARTICLE 16.

Toute personne adulte a le droit de se marier et de fonder une famille si elle le souhaite.

Personne ne doit être forcé à se marier. L'homme et la femme ont les mêmes droits quand ils sont mariés et quand ils sont séparés.



ARTICLE 17.

Chacun a le droit de

posséder des choses

ou de les partager.

Personne ne doit nous

prendre nos affaires

 sans une bonne raison.

**  **

ARTICLE 18.

 Nous avons tous le droit de penser par nous-mêmes et de suivre notre conscience, d'avoir des croyances
et d'avoir une religion.

Nous avons tous le droit de pratiquer nos croyances seuls
ou avec d'autres personnes,
en public et en privé.

Chacun a le droit de changer
de croyance et de religion
s'il le souhaite.

** **

ARTICLE 19.

Nous avons tous le droit d'accéder aux informations et de nous faire notre propre opinion, de détenir, d'exprimer et de partager nos opinions et nos idées avec d'autres personnes, où qu'elles vivent, par tous les moyens que nous voulons, par exemple les livres ou l'internet.



ARTICLE 20.

Nous avons tous le droit de rencontrer nos amis et de créer des groupes qui font des choses ensemble, y compris de travailler ensemble pour défendre pacifiquement nos droits.

Personne ne peut nous obliger à rejoindre un groupe si nous ne le voulons pas.



ARTICLE 21.

Nous avons tous le droit de nous porter candidat à des élections et d’intégrer la fonction publique. Chaque adulte a le droit de voter pour des dirigeants politiques dans des élections régulières. Tous les votes sont égaux et doivent être anonymes.

 **  **

ARTICLE 22.

Nous avons tous le droit au logement, de disposer de suffisamment d'argent pour

vivre et d'obtenir une aide

médicale en cas de maladie.

Nous devons tous avoir le

 droit de nous amuser et de

nous exprimer par la musique,

 l'art, l'artisanat, le sport

et d'utiliser nos compétences.



ARTICLE 23.

Chaque adulte a le droit

d'avoir un emploi, de recevoir

un salaire équitable pour son

 travail et d'adhérer à un syndicat.



ARTICLE 24.

Nous avons tous le droit de

nous reposer du travail et

de nous détendre.



ARTICLE 25.

Nous avons tous le droit à une

vie digne, avec suffisamment

 de nourriture, de vêtements,

 de logement et de soins médicaux. Les mères et les enfants, les personnes sans emploi, les personnes âgées et les personnes handicapées ont tous le droit d'être aidés.



ARTICLE 26.

Nous avons tous le droit à l'éducation. L'enseignement

primaire doit être gratuit. Nous devons pouvoir apprendre un métier, ou de faire usage de

toutes nos compétences.



ARTICLE 27.

Nous avons tous le droit d'avoir notre propre culture et de profiter des bienfaits que la science et l'apprentissage apportent à la société.



ARTICLE 28.

Nous avons le droit de vivre

dans une société et un

monde ordonné et pacifique

afin de pouvoir jouir de nos

droits et libertés.



ARTICLE 29.

Nous avons un devoir

envers les autres et

devons protéger leurs

droits et libertés.



ARTICLE 30.

Aucun État, aucune personne n'est autorisé(e) à agir d'une manière qui prive d'autres personnes de leurs droits et libertés.